

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2777

15 novembre 2012

SOMMAIRE

Go Find IT Technologies S.à r.l.	133258	Kochco International S.A.	133288
Goodman Finance Two (Lux) S.à r.l.	133250	La Cigaronne	133290
Green Coast S.A.	133258	Lef Partners S.A.	133290
Grouwen-A-Feldbunn S.à r.l.	133258	Lezarts S.à r.l.	133291
Helios Europe S.à r.l.	133262	L.M.B.V. S.à.r.l.	133289
HILGER - interfer S.A.	133266	LM Luxembourg S.à r.l.	133292
HSBC Multi Index Funds	133267	Logica Luxembourg S.A.	133289
Hupah Investor Holdings S.à r.l.	133262	Loritanga S.A. SPF	133291
Icarus Investments S.à r.l.	133271	Lux Studio S.A.	133291
I.C.I. Consult S.à r.l.	133271	Lux Techni Peinture S.A.	133292
Ilika S.à r.l.	133273	Maclali S.à r.l.	133292
Immo 88 S.A.	133266	Marie S.à r.l.	133292
Immo-Gérance-Rob S.à r.l.	133274	Max S.A.	133295
Impetus S.à.r.l.	133275	Medit'Art S.à r.l.	133294
IMR Syrdall AG	133275	Mereso	133291
Indian Fund S.A., SICAV-SIF	133275	Merrill Lynch Investment Solutions	133295
Intrawest S.à r.l.	133272	Monterey Capital III Sàrl	133257
Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	133272	Monterey Capital IV Sàrl	133271
ISO-Europe S.A.	133276	Opus 2 S.à r.l.	133272
Ison Holding S.à r.l.	133273	ProLogis Czech Republic S.à r.l.	133260
Jargonant Partners S.à r.l.	133276	Pyrotex GB 1 S.A.	133296
Kauri Broadway 1 S.à r.l.	133288	Pyrotex S.à r.l.	133273
Kauri Broadway Office S.à r.l.	133287	Realtune Finance S.à r.l.	133288
KeyDrive S.A.	133287	T.P.E. Luxembourg S.A.	133295
K Manco 2 S.A.	133277	Waicor Immobilière S.A.	133296
Kochco International S.A.	133288	Web4 S.A.	133296
		Weiland-Bau Sàrl	133296

Goodman Finance Two (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 172.094.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem.

THERE APPEARED:

“The Trust Company Limited as custodian for Goodman Treasury Pty Limited (ACN 004 027 749) as trustee for Goodman Treasury Trust”, a company limited by shares, having its registered office at 20, Bond Street, level 15, AUS-NSW2001 Sydney, Australia, registered under Australian business number (ACN 152 775 214),

here represented by Mr Alvin SICRE, employee, with professional address at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name “Goodman Finance Two (Lux) S.à r.l.” which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the “Connected Companies” and each as a “Connected Company”).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at one million six hundred and ten thousand Pound Sterling (GBP 1,610,000.-) represented by one million six hundred and ten thousand (1,610,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the “Shareholders” and individually as a “Shareholder”.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company’s Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the “Sole Manager”. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”) (hereafter referred to as the “Board of Managers”).

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st July and ends on the 30th June of the following year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30 June 2013.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by „The Trust Company Limited as custodian for Goodman Treasury Pty Limited (ACN 004 027 749) as trustee for Goodman Treasury Trust“, previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of one million six hundred and ten thousand Pound Sterling (GBP 1,610,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Dominique PRINCE, born on 29 October 1978 in Malmedy (Belgium), with professional address at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Mr James CORNELL, born on 17 January 1974 in Ashford (United Kingdom), with professional address at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Mr Godfrey ABEL, born on 2 July 1960 in Brixworth (United Kingdom), with professional address at 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg.

Mr Dominique PRINCE, is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahr zweitausendzwoölf, am zwölften Oktober.

Vor der unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

ERSCHIENEN:

„The Trust Company Limited as custodian for Goodman Treasury Pty Limited (ACN 004 027 749) as trustee for Goodman Treasury Trust“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz 20, Bond Street, level 15, AUS-NSW2001 Sydney, Australien, (Nummer: ACN 152 775 214),

hier vertreten durch Herrn Alvin SICRE, Angestellter, mit Geschäftsadresse 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorgenannte Vollmacht, die von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei sowie dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, verbleibt als Anlage bei der vorliegenden Urkunde und wird mit derselben bei den Registrierungsbehörden eingereicht.

Die wie oben bezeichnet vertretene erschienene Partei hat den unterzeichneten Notar beauftragt, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) notariell zu beurkunden:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Goodman Finance Two (Lux) S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die

„Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

3.2. Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes.

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

3.3. Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million sechshundertzehntausend Pfund Sterling (1.610.000,- GBP) und ist in eine Million sechshundertzehntausend (1.610.000) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Pfund Sterling (1,- GBP) aufgeteilt.

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Verwaltungsrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Juli und endet am 30. Juni des folgenden Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschäftsführers oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende Rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 30. Juni 2013.

Zeichnung - Bezahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der oben genannten „The Trust Company Limited as custodian for Goodman Treasury Pty Limited (ACN 004 027 749) as trustee for Goodman Treasury Trust“, gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von eine Million sechshundertzehntausend Pfund Sterling (1.610.000,- GBP) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

Geschätzte Kosten

Die Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen in jedweder Form, die in Verbindung mit der Gesellschaftsgründung von der Gesellschaft zu tragen sind oder ihr in Rechnung gestellt werden, werden auf etwa dreitausend Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft fasste der Gesellschafter die folgenden Beschlüsse:

1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:

- Herr Dominique PRINCE, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmedy (Belgien), Geschäftsanschrift 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg.

- Herr James CORNELL, geboren am 17. Januar 1974 in Ashford, Geschäftsanschrift 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg;

- Herr Godfrey ABEL, geboren am 2. Juli 1960 in Brixworth, Geschäftsanschrift 30, rue de Crécy, L-1364 Luxemburg;
Herr Daniel PEETERS wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestimmt.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg.

WORÜBER die vorliegende Urkunde in Luxemburg, am Datum wie eingangs des vorliegenden Dokuments erwähnt, aufgesetzt wurde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde und eine deutsche Version im Anschluss erhält. Auf Wunsch derselben erschienenen Partei und bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschem Text ist die englische Fassung maßgeblich.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen worden war, wurde die vorliegende Urkunde von der erschienenen Partei zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. SICRE, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 17. Oktober 2012. Relation: EAC/2012/13659. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012136552/408.

(120180075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Monterey Capital III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.335.

— EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 1^{er} octobre 2012 que:

- Monsieur Chris Barnes a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 19 Septembre 2012;

- Monsieur Dominic Spiri, né le 15 avril 1974 à Watford (Royaume-Uni), demeurant au 2 More London Riverside, London, SE1 2AP, Royaume-Uni a été nommé en remplacement de Monsieur Chris Barnes, avec effet au 1^{er} Octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Dominic Spiri, gérant;

2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;

3. Mme Anne Sheedy, gérante;

4. M. Stef Oostvogels, gérant; et

5. M. Stéphane Hadet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012136691/24.

(120180132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Go Find IT Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 170.730.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 2 août 2012 que:

- Thomas Martensson, 12, rue Git le Cœur, 75006 Paris, France

a transféré deux cent cinquante parts sociales (250) à RFPC S.à r.l., Numéro d'identification 412 615 585 R.C.S. Paris, avec adresse professionnelle au 12, rue Marbeuf, 75008 Paris, France.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012136564/15.

(120180059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Grouwen-A-Feldbunn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5318 Contern, 10, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 99.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136574/10.

(120179842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Green Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.588.

L'an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GREEN COAST S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 29 janvier 2004, publié au Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 489 du 10 mai 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Katia Roti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WolterSchieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia Delfini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX ACTIONS (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Approbation du bilan et compte de profits et pertes au 31 août 2012 et transfert du siège social de L-2449 Luxembourg 8, boulevard Royal vers I-86170 ISERNIA, Corso Risorgimento, n.166

2. Confirmation que tous les actifs et passifs de la société luxembourgeoise, sans limitation resteront la propriété de la société en Italie.

3. Modification de la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée. Cette modification interviendra lors de l'assemblée générale qui se tiendra devant notaire italien.

4.- Décision d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et nomination de l'administrateur.

5.- Décision corrélative d'adoption de la nationalité italienne

6.- Décision de continuer l'activité en Italie sous la dénomination GREEN COAST S.r.l.(en cas d'indisponibilité de la dénomination, le nouvel administrateur pourra modifier la dénomination)

7.- Donner mandat pour procéder à toutes les démarches nécessaires tant en Italie qu'au Grand-Duché de Luxembourg en relation avec le transfert de siège.

8.- Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 août 2012 et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en Italie à I-86170 ISERNIA, Corso Risorgimento n.166, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité de l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée confirme que tous les actifs et passifs sans limitation resteront la propriété de la société dont le siège est transféré en Italie.

Troisième résolution

L'assemblée décide que lors de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra pardevant notaire en Italie, la forme juridique de la société sera modifiée de société anonyme en société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour. La nomination de l'administrateur italien interviendra lors de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra pardevant notaire en Italie.

Cinquième résolution

Consécutivement à l'adoption de la première résolution, il a été unanimement décidé de continuer l'activité en Italie sous la dénomination GREEN COAST S.r.l (en cas d'indisponibilité de la dénomination, le nouvel administrateur une autre)

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur IAVAGNILIO Michele, prénommée, avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir individuellement toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Isernia, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Septième résolution

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, pour faire constater pardevant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Huitième résolution

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant un période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. DELFINI, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48272. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136570/89.

(120179978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

ProLogis Czech Republic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.269.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of September,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerrit Jan Meerkerk, companies manager, residing professionally in Luxembourg,

acting as manager of Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630, itself being the manager of ProLogis European Finance VI S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 85.981,

having the power to bind the company by his single signature.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Czech Republic S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 February 1998, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 367 of 20 May 1998 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have been amended for the last time by notarial deed on 15 September 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 926 of 6 December 1999;

- that the share capital of the Company is fixed at eighteen thousand five hundred and fifty Euros (EUR 18,550.-) represented by seventy (70) shares with a par value of two hundred and sixty-five Euros (EUR 265.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Finance VI S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la société ProLogis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630, elle-même gérant de la société ProLogis European Finance VI S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 85.981,

déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Czech Republic S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence alors à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 février 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 367 du 20 mai 1998 (la ("Société")) et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 15 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 926 du 6 décembre 1999;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à dix huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 18.550,-) représenté par soixante-dix (70) parts sociales, d'une valeur nominale de deux cent soixante cinq euros (EUR 265,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Finance VI S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 septembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 17 septembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45084. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136751/102.

(120179923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Helios Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.347.

—
EXTRAIT

En date du 15 octobre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits en tant que gérant B de la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- Claire Théobald, née le 28 février 1982 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012136576/14.

(120179929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Hupah Investor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.881.470,50.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 166.403.

—
In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hupah Cayman Holding L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and entered in the Cayman Islands Register under number 54966 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Nicolas GAUZES, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Hupah Investor Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty-one million four hundred forty-four thousand four hundred seven dollars of the United-States of America (USD 51,444,407.-), with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, then notary residing in Ram-brouch, of 28 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 625 of 9 March 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.403 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 29 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1935 of 3 August 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred thirty-seven thousand sixty-three dollars of the United-States of America and fifty cents (USD 437,063.50) so as to raise it from its present amount of fifty-one million four hundred forty-four thousand four hundred seven dollars of the United-States of America (USD 51,444,407.-) to fifty-one million eight hundred eighty-one thousand four hundred seventy dollars of the United-States of America and fifty cents (USD 51,881,470.50).

2 To issue eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) class A shares (the "Class A Shares"), eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) class B shares (the "Class B Shares"), eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) class C shares (the "Class C Shares"), eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) class D shares (the "Class D Shares"), eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) class E shares (the "Class E Shares"), eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) class F shares (the "Class F Shares"), eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) class G shares (the "Class G Shares"), eighty-seven thousand four hundred twelve (87,412) class H shares (the "Class H Shares"), eighty-seven thousand four hundred twelve (87,412) class I shares (the "Class I Shares"), eighty-seven thousand four hundred twelve (87,412) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of three million nine hundred thirty-three thousand five hundred seventy-one dollars of the United-States of America and fifty cents (USD 3,933,571.50) by the sole shareholder and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred thirty-seven thousand sixty-three dollars of the United-States of America and fifty cents (USD 437,063.50) so as to raise it from its present amount of fifty-one million four hundred fortyfour thousand four hundred seven dollars of the United-States of America (USD 51,444,407.-) to fifty-one million eight hundred eighty-one thousand four hundred seventy dollars of the United-States of America and fifty cents (USD 51,881,470.50).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) class A shares (the "Class A Shares"), eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) class B shares (the "Class B Shares"), eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) class C shares (the "Class C Shares"), eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) class D shares (the "Class D Shares"), eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) class E shares (the "Class E Shares"), eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) class F shares (the "Class F Shares"), eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) class G shares (the "Class G Shares"), eighty-seven thousand four hundred twelve (87,412) class H shares (the "Class H Shares"), eighty-seven thousand four hundred twelve (87,412) class I shares (the "Class I Shares"), eighty-seven thousand four hundred twelve (87,412) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder declared to subscribe for eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) Class A Shares, eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) Class B Shares, eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) Class C Shares, eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) Class D Shares, eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) Class E Shares, eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) Class F Shares, eighty-seven thousand four hundred thirteen (87,413) Class G Shares, eighty-seven thousand four hundred twelve (87,412) Class H Shares, eighty-seven thousand four hundred twelve (87,412) Class I Shares, eighty-seven thousand four hundred twelve (87,412) Class J Shares with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of three million nine hundred thirty-three thousand five hundred seventy-one dollars of the United-States of America and fifty cents (USD 3,933,571.50) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of four million three hundred seventy thousand six hundred thirty-five dollars of the United-States of America (USD 4,370,635.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at fifty-one million eight hundred eighty-one thousand four hundred seventy dollars of the United-States of America and fifty cents (USD 51,881,470.50) divided into ten million three hundred seventy-

six thousand two hundred ninety-five (10,376,295) class A shares (the "Class A Shares"), ten million three hundred seventy-six thousand two hundred ninety-five (10,376,295) class B shares (the "Class B Shares"), ten million three hundred seventy-six thousand two hundred ninety-five (10,376,295) class C shares (the "Class C Shares"), ten million three hundred seventy-six thousand two hundred ninety-five (10,376,295) class D shares (the "Class D Shares"), ten million three hundred seventy-six thousand two hundred ninety-four (10,376,294) class E shares (the "Class E Shares"), ten million three hundred seventy-six thousand two hundred ninety-four (10,376,294) class F shares (the "Class F Shares"), ten million three hundred thirty-seven thousand two hundred ninety-four (10,376,294) class G shares (the "Class G Shares"), ten million three hundred seventy-six thousand two hundred ninety-three (10,376,293) class H shares (the "Class H Shares"), ten million three hundred seventy-six thousand two hundred ninety-three (10,376,293) class I shares (the "Class I Shares"), ten million three hundred seventy-six thousand two hundred ninety-three (10,376,293) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50) each, all of which fully paid up".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand four hundred euro (EUR 3,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour d'octobre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hupah Cayman Holding L.P., an exempted limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et immatriculée sous le numéro 54966 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Me Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique de Hupah Investor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinquante et un millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.444.407.-), dont le siège social est au 59, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, du 28 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 625 du 9 mars 2012, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 166.403 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, en date du 29 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1935 du 3 août 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre cent trente-sept mille soixante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 437.063,50) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.444.407,-) à cinquante et un millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 51.881.470,50).

2 Emission de quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de

Catégorie F»), quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), quatre-vingt-sept mille quatre cent douze (87.412) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), quatre-vingt-sept mille quatre cent douze (87.412) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), quatre-vingt-sept mille quatre cent douze (87.412) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions neuf cent trente-trois mille cinq cent soixante et onze dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 3.933.571,50) par le seul associé à libérer intégralement en espèces.

4 Modification du premier paragraphe de l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent trente-sept mille soixante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 437.063,50) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.444.407,-) à cinquante et un millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 51.881.470,50).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), quatre-vingt-sept mille quatre cent douze (87.412) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), quatre-vingt-sept mille quatre cent douze (87.412) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), quatre-vingt-sept mille quatre cent douze (87.412) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) Parts Sociales de Catégorie A, quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) Parts Sociales de Catégorie B, quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) Parts Sociales de Catégorie C, quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) Parts Sociales de Catégorie D, quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) Parts Sociales de Catégorie E, quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) Parts Sociales de Catégorie F, quatre-vingt-sept mille quatre cent treize (87.413) Parts Sociales de Catégorie G, quatre-vingt-sept mille quatre cent douze (87.412) Parts Sociales de Catégorie H, quatre-vingt-sept mille quatre cent douze (87.412) Parts Sociales de Catégorie I, quatre-vingt-sept mille quatre cent douze (87.412) Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions neuf cent trente-trois mille cinq cent soixante et onze dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 3.933.571,50) et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de quatre millions trois cent soixante-dix mille six cent trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.370.635,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société s'élève à cinquante et un millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 51.881.470,50), divisé en dix millions trois cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-quinze (10.376.295) parts sociales de catégorie A (les «Parts

Sociales de Catégorie A»), dix millions trois cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-quinze (10.376.295) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), dix millions trois cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-quinze (10.376.295) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), dix millions trois cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-quinze (10.376.295) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), dix millions trois cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-quatorze (10.376.294) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), dix millions trois cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-quatorze (10.376.294) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), dix millions trois cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-quatorze (10.376.294) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), dix millions trois cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-treize (10.376.293) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), dix millions trois cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-treize (10.376.293) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), dix millions trois cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-treize (10.376.293) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50.) chacune, toutes sont entièrement libérées».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2012. Relation: DIE/2012/11488. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136578/231.

(120180183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

HILGER - interfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 36-37, Z.A.E. «Triangle Vert».

R.C.S. Luxembourg B 45.382.

Gesellschafterbeschluss

Unter Verzicht auf alle gesetzlichen und vertraglichen Form- und Fristvorschriften treten wir zu einer Gesellschafterversammlung der HILGER - Interfer S.A. zusammen und beschließen was folgt:

- Abberufung des Administrateur Gérant / Geschäftsführer Christian Karmann, geboren am 20.05.1968 wohnhaft D-66271 Kleinblittersdorf, Friedhofstrasse 31, zum 31. August 2012.

Ellange, den 31. August 2012.

Référence de publication: 2012136587/13.

(120180039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Immo 88 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 3, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 68.449.

Par la présente, la société Fiduciaire Guillaume s.à.r.l. enregistrée sous le numéro RCS 151493, avec siège social à 4-6, rue du Fort Bourbon, L – 1249 Luxembourg, représentée par son gérant Monsieur Dominique Dubray, fait savoir qu'il démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société IMMO 88 S.A. registre de commerce B 68.449 avec siège social à 3, rue de Kleinbettingen, L – 8463 Steinfort, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17/10/2012.

Référence de publication: 2012136609/12.

(120179897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

HSBC Multi Index Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 63.832.

In the year two thousand and twelve, on the third day of October.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of HSBC Multi Index Funds (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B.63.832), incorporated by a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on 25 March 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 168 of 28 April 1994.

The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 23 November 2010, published in the Mémorial number 80 of 15 January 2011.

The Meeting was opened at 4 p.m. with Ms Marie Bernot, private employee, professionally residing in Luxembourg as chairman of the Meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, Ms Laetitia Boeuf, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Céline Parmentier, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. The shares being all registered shares the present Meeting has been convened by notices containing the agenda, sent to all the registered shareholders by registered mail on 21 September 2012.

II. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") as follows:

"The exclusive aim of the SICAV is to invest its funds in transferable securities and other assets authorised under Part I of the Luxembourg Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (hereinafter the "2010 Law"), including shares or units of other collective investment undertakings within the framework of the investment strategy and restrictions decided upon by the board of directors (the "Board") with the aim of diversifying investment risks and allowing its shareholders to profit from its portfolio management.

The SICAV may take any measures and carry out any transactions which it judges necessary to accomplish its aim in the widest sense of the 2010 Law."

2. Insertion of appropriate legal references to the 2010 Law.

3. Amendment of the first paragraph of article 8 of the Articles in order to provide that the board of directors (the "Board") may restrict or prevent the ownership of shares by any person which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any tax liabilities that might derive, inter alia, from any breach of FATCA requirements.

4. Amendment of the last paragraph of article 8 of the Articles in order to provide that in addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds shares in a Class restricted to Institutional Investors or any shareholder precluded from holding shares in the Company shall hold harmless and indemnify the SICAV, the Board, the other shareholders of the relevant Class and the SICAV's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status or has failed to notify the SICAV of its loss or change of such status.

5. Amendment of article 10 of the Articles in order to provide that the general annual meeting of shareholders shall be held on the last Wednesday of the month of July at 3 p.m. with exception of the annual general meeting of shareholders to be held in 2012 which will be held on the first Wednesday of the month of October at 3 p.m.

6. Amendment of Article 23 point D. of the Articles in order to provide that shares of the Company in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received, shall be deemed to be existing as from close of business on the valuation day on which they have been allotted and the price therefore, until received by the Company, shall be deemed a debt due to the Company.

7. General update of the Articles by amending, inter alia, article 1, article 2, article 5, article 16 paragraphs 4. and 8., article 22, article 23 paragraph 2, article 27 paragraph 2 and article 28 for consistency purpose and to generally reflect recent amendments to Luxembourg laws and regulations.

III. In order to validly deliberate on the agenda, a quorum of 50% of the Company's capital is required to be present or represented at the Meeting.

IV. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the

represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

V. It appears from the attendance list that, out of the 1,000,572.82 shares in issue, 672,533.624 shares are present or represented at the Meeting.

VI. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

First resolution

The Meeting with 661,987.04 votes in favour and 10,546.584 abstentions decides to amend article 3 of the Articles so as to read as follows:

"The exclusive aim of the SICAV is to invest its funds in transferable securities and other assets authorised under Part I of the Luxembourg Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (hereinafter the "2010 Law"), including shares or units of other collective investment undertakings within the framework of the investment strategy and restrictions decided upon by the board of directors (the "Board") with the aim of diversifying investment risks and allowing its shareholders to profit from its portfolio management.

The SICAV may take any measures and carry out any transactions which it judges necessary to accomplish its aim in the widest sense of the 2010 Law."

Second resolution

The Meeting with 661,987.04 votes in favour and 10,546.584 abstentions decides to insert appropriate legal references to the Luxembourg Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended in the Articles and to remove all references to the Luxembourg Law of 20 December 2002.

Third resolution

The Meeting with 661,987.04 votes in favour and 10,546.584 abstentions decides to amend the first paragraph of article 8 of the Articles so as to read as follows:

"The Board shall have power to impose or to relax such restrictions on any shares (other than any restrictions on transfer of shares) (but not necessarily on all shares within the same Class) as it may think necessary, for the purpose of ensuring that no shares in the SICAV are acquired or held by (a) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental or regulatory authority or (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the SICAV incurring any liability to taxation (including tax liabilities that might derive, inter alia, from any breach of FATCA requirements) or suffering any other pecuniary disadvantage which the SICAV might not otherwise have incurred or suffered, including a requirement to register under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority"

Fourth resolution

The Meeting with 661,987.04 votes in favour and 10,546.584 abstentions decides to amend the last paragraph of article 8 of the Articles so as to read as follows:

"In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds shares in a Class restricted to Institutional Investors or any shareholder precluded from holding shares in the Company shall hold harmless and indemnify the SICAV, the Board, the other shareholders of the relevant Class and the SICAV's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status or has failed to notify the SICAV of its loss or change of such status."

Fifth resolution

The Meeting with 661,987.04 votes in favour and 10,546.584 abstentions decides to amend the first sentence of article 10 of the Articles so as to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the SICAV, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of the month of July at 3 o'clock p.m. with exception of the annual general meeting of shareholders to be held in 2012 which will be held on the first Wednesday of the month of October at 3 o'clock p.m."

Sixth resolution

The Meeting with 661,987.04 votes in favour and 10,546.584 abstentions decides to amend article 23 point D. of the Articles by adding an item b) which shall be read as follows and renumbering of the subsequent item:

"b)shares of the SICAV in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Day on which they have been allotted and the price therefore, until received by the SICAV, shall be deemed a debt due to the SICAV;"

Seventh resolution

The Meeting with 661,987.04 votes in favour and 10,546.584 abstentions decides to amend, for consistency purposes and to generally reflect recent amendments to Luxembourg laws and regulations:

- article 1 of the Articles so as to read as follows:

"There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "Société d'Investissement à Capital Variable" under the name "HSBC MULTI INDEX FUNDS" (hereinafter called the "SICA V"). "

- the second sentence of article 2 of the Articles so as to read as follows:

"Unless otherwise provided for in the articles of incorporation (the "Articles"), the SICAV may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 29 hereof."

- article 5 of the Articles by adding a fifth paragraph so as to read as follows:

"For the avoidance of doubt, the reference to "Compartment" in the above paragraph is to be understood as reference to "sub-fund" or "compartment" within the meaning of article 181 of the 2010 Law."

- article 16 paragraph 4 of the Articles so as to read as follows:

"The Board may decide to invest up to one hundred per cent of the total net assets of each Compartment in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State, its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the supervisory authority and disclosed in the Sales Documents (such as, but not limited to any Member State of the Organisation for Economic Cooperation and Development, any Member State of the Group of Twenty and Singapore), or public international bodies of which one or more of such Member States of the European Union are members, provided that in the case where the SICAV decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the Compartment concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty per cent of the total net assets of such Compartment."

- the last paragraph of article 16 of the Articles so as to read as follows:

"Under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the Board may, at any time it deems appropriate and to the widest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations, and as disclosed in the Sales Documents in relation to a given Compartment, (i) create any Compartment qualifying either as a feeder UCITS or as a master UCITS, (ii) convert any existing Compartment into a feeder UCITS Compartment or (iii) change the master UCITS of any of its feeder UCITS Compartments.

Any Compartment may, to the widest extent permitted by and under the conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the Sales Documents, subscribe, acquire and/or hold shares to be issued or issued by one or more Compartments. In such case and subject to conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, the voting rights, if any, attaching to these shares are suspended for as long as they are held by the Compartment concerned. In addition and for as long as these shares are held by a Compartment, their value will not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the SICAV for the purposes of verifying the minimum threshold of the net assets imposed by the 2010 Law."

- article 22 paragraph 2 point g) of the Articles so as to read as follows:

"g) to the extent that such suspension is justified for the protection of the shareholders, in the event of the publication of the convening notice to a general meeting of shareholders at which a resolution to wind up the SICAV or a Compartment is to be proposed, or of the decision of the Board to wind up one or more Compartments";

- Insertion of a new item h) at the second paragraph of article 22 of the Articles which shall be read as follows and renumbering of the subsequent items:

"h) to the extent that such a suspension is justified for the protection of the shareholders, in the event of the publication of the notice of the general meeting of shareholders at which the merger of the SICAV or a Compartment is to be proposed, or of the decision of the Board to merge one or more Compartments."

- article 23 paragraph 2 of the Articles so as to read as follows:

"The dealing price of a share of each Class (the "Dealing Price") shall be expressed in the currency of expression of the relevant Compartment or in such other currency as the Board shall in exceptional circumstances temporarily determine, as a per share figure and shall be based on the net asset value of that Compartment determined on the Valuation Day on which or prior to which the subscription was received by the SICAV as specified in the Sales Documents from time to time, adjusted to reflect any dealing charges (including but not limited to dilution levy charge) or fiscal charges which the Board feel it is appropriate to take into account in respect of that Compartment or to implement swing pricing techniques as more fully disclosed in the Sales Documents, divided by the number of shares of that Compartment then in issue or deemed to be in issue and by rounding the total to the second decimal or such other figure as the Board may determine from time to time."

- article 27 paragraph 2 of the Articles so as to read as follows:

"Distribution of dividends can be made for any amounts (including effectively a repayment of capital) provided that after distribution the net asset value of the SICAV exceeds the minimum capital required by the 2010 Law. However the nature or the distribution (capital or revenue) must be disclosed."

- article 28 of the Articles so as to read as follows:

"In case of liquidation of the SICAV, the liquidation procedure shall occur in accordance with the provisions of the 2010 Law and of the 1915 Law.

The SICAV can be dissolved:

1. By decision of the general meeting of shareholders acting as if to amend the Articles.
2. If the share capital of the SICAV is less than two thirds of the minimum capital. The Directors must submit the question of its dissolution to the general meeting, deliberating without condition of presence and deciding by a simple majority of the shares represented at the meeting.
3. If the share capital of the SICAV is less than a quarter of the minimum capital. The dissolution can be pronounced by the shareholders owning a quarter of the shares represented at the meeting.

The notice convening the meeting must be given in such a way that the meeting is held within a period of 40 days following the date on which it is established that the net assets have fallen to respectively two thirds or a quarter of the minimum capital.

The decisions of the general meeting pronouncing the liquidation of the SICAV will be published in accordance with Luxembourg law.

In the event of a dissolution of the SICAV, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each Compartment in proportion of their holding of shares in such Compartment.

Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the SICAV will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of their beneficiaries in accordance with Luxembourg law.

The Board may decide to liquidate one Compartment if the net assets of that Compartment fall below a minimum disclosed in the Sales Documents or one Compartment or Class if a change in the economic or political situation relating to the Compartment or Class concerned should justify the liquidation. The decision of the liquidation will be published or notified to shareholders by the SICAV as decided from time to time by the Board, prior to the effective date of the liquidation and the publication/notification will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations. Unless the Board decides otherwise in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Compartment or Class concerned may continue to request redemption or conversion of their shares. Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the Compartment or Class concerned will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of their beneficiaries.

The Board may decide to amalgamate different series of the same Class after a simple notification to the shareholders concerned, as may be further disclosed in the Sales Documents.

In the event that the Board determines that it is in the interests of the shareholders of the relevant Compartment or Class or that a change in the economical or political situation relating to the Compartment or Class concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one Compartment or Class, by means of a division into Compartments or Classes, may be decided by the Board. Any such decision will be published or notified to shareholders in the same manner as described above and, in addition, the publication/notification will contain information in relation to the two or more new Compartments or Classes. The publication/notification will be made within one month before the date on which the reorganisation becomes effective in order to enable the shareholders to request redemption of their shares, free of charge before the operation involving division into two or more Compartments or Classes becomes effective.

Where the Board does not have the authority to do so or where the Board determines that the decision should be put for shareholders' approval, the decision to liquidate or to reorganise a Compartment or a Class may be taken at a meeting of shareholders of the Compartment or Class to be liquidated or reorganised instead of being taken by the Directors. No quorum shall be required at any such Compartment/Class meeting and the decision to liquidate or reorganise must be approved by shareholders with a simple majority of the votes cast. The decision of the meeting will be notified to the shareholders and/or published by the SICAV no later than one month before the effective date of the liquidation or reorganisation of the Compartment or Class in order to enable shareholders to request redemption or switching of their shares, free of charge, before the liquidation or reorganisation of the Compartment or Class becomes effective.

Any merger of a Compartment shall be decided by the Board unless the Board decides to submit the decision for a merger to a meeting of shareholders of the Compartment concerned. No quorum is required for this meeting and decisions are taken by the simple majority of the votes cast."

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons, appearing, the present deed is worded in English in accordance with article 26(2) of the 2010 Law.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: M. BERNOT, L. BŒUF, C. PARMENTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47751. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136595/236.

(120179960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

I.C.I. Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.875.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136597/10.

(120180084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Monterey Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.087.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.538.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 1^{er} octobre 2012 que:

- Monsieur Chris Barnes a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 19 Septembre 2012;

- Monsieur Dominic Spiri, né le 15 avril 1974 à Watford (Royaume-Uni), demeurant au 2 More London Riverside, London, SE1 2AP, Royaume-Uni a été nommé en remplacement de Monsieur Chris Barnes, avec effet au 1^{er} Octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Dominic Spiri, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mme Anne Sheedy, gérante;
4. M. Stef Oostvogels, gérant; et
5. M. Stéphane Hadet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012136692/24.

(120180118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Icarus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 169.201.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 5 octobre 2012 que:

Pallister Holdings Limited a transféré 15.810 parts sociales sous formes nominative à BR Luxembourg S.à r.l., ayant pour siège social le 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012136598/15.

(120179837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Intrawest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.505.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.095.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 septembre 2012:

1. D'accepter la démission de Monsieur Dwight Hawes de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 20 septembre 2012; et

2. De nommer Madame Karen Hamilton-Smith, née le 17 avril 1958 à Kittanning, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1621, Suite 300, 18th Street, CO 80202 Denver, États-Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 20 septembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136601/18.

(120180049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Opus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.015.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 octobre 2012 avec effet au 31 août 2012

1. Madame Virginie DOHOGNE et Monsieur Jochen Ernst SCHÄFER ont démissionné de leur mandat de gérant.

2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Philipp Alexander SCHAPER, administrateur de sociétés, né à Itzehoe (Allemagne), le 17 février 1975, demeurant professionnellement à D-60549 Frankfurt am Main (Allemagne), The Squaire 18 Am Flughafen, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

4. L'adresse professionnelle de Monsieur Bernhard Michael VEITHEN a changé de 130, chaussée de la Hulpe, 1000 Bruxelles (Belgique) à 10, rue Montoyer, B-1000 Bruxelles (Belgique).

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OPUS 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012136739/21.

(120180087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.442.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 septembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012136602/13.

(120180041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Ison Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.468,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.862.

En date du 9 octobre 2012, l'Associé de la Société, Verdosso Investments S.A. a informé le conseil de gérance de son changement d'adresse:

La nouvelle adresse de la société est la suivante:

- Verdosso Investments S.A.

26, rue Glesener

L-1630 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ison Holding S.à r.l.
TMF Luxembourg S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012136603/18.

(120179889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pyrotex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.361.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 10 septembre 2012 que les décisions suivantes ont été prises:

- L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Moyses Dargaa de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée décide de nommer à la fonction de gérant de la société, Monsieur Sven Rein, né à Wiesbaden (Allemagne), le 3 novembre 1967, demeurant professionnellement au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Il résulte du conseil de gérance de la société en date du 10 septembre 2012 que la décision suivante a été prise:

Monsieur Sven Rein a été nommé en tant que président du conseil de gérance de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PYROTEX S.à r.l.

BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012136781/23.

(120180191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Ilika S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 117.066.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136606/10.

(120180144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Immo-Gérance-Rob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4645 Niedercorn, 141, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 172.098.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le onze octobre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Madame Nathalie ROB, comptable, née à Luxembourg, le 5 février 1979 (Matricule 1979 0205 181), demeurant à L-4645 Niedercorn, 141, route de Pétange.

Laquelle comparante a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de IMMO-GERANCE-ROB S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a comme objet l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que l'achat, la vente, la location et la gérance de tous types d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille treize.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associée unique Madame Nathalie ROB, préqualifiée.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-

Assemblée générale extraordinaire.

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Nathalie ROB, comptable, née à Luxembourg, le 5 février 1979 (Matricule 1979 0205 181), demeurant à L-4645 Niedercorn, 141, route de Pétange.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de sa gérante unique.

4.- L'adresse du siège social est fixée au L-4645 Niedercorn, 141, route de Pétange.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rob, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13629. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136610/70.

(120180219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Impetus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136611/9.

(120180056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

IMR Syrdall AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 53.828.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136613/9.

(120179895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Indian Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.871.

Le Bilan au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136614/10.

(120180119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Jargonnant Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 78.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jargonnant Partners S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2012136632/13.

(120180014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

ISO-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 122.421.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 15 juin 2012

Le mandat des personnes suivantes étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de les renouveler jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2017 à savoir:

- M. Joseph DELVENNE, administrateur et administrateur-délégué, né le 28 février 1945 à Stavelot (B), et demeurant à L-9638 Pommerloch, Berlerstrooss, 7;

- M. Friedrich Karl PAULS, administrateur et administrateur-délégué, né le 23 avril 1954 à Si Vith (B), et demeurant à B-4950 Waimes (Belgique), 32, route des Bains;

- La S.A. de droit belge E. THOMESSEN S.A., n° d'entreprise: BE 0451.612.697, administrateur, avec siège social à B-4780 Saint Vith, 43, Prümer Berg, inscrite au registre de commerce de Eupen sous le numéro 62.391, ici représentée par Monsieur Ernst Thommessen, demeurant à B-4780 St. Vith, 43, Prümer Berg;

- M. Patrick SCHIFFLERS, administrateur, né le 12 octobre 1964 à Rocourt (B), et demeurant à B-4682 Oupeye (Belgique), 2, rue de Haccourt;

- M. Charles NELLES, administrateur, né le 13 février 1962 à Malmédy (B), et demeurant à B-4960 Malmédy (Belgique), 2, rue au dessous des Troux;

- M. Roger GEHLEN, administrateur, né le 14 juillet 1965 à Malmédy (B), et demeurant à B-4960 Malmédy (Belgique), Houyire, 2;

- M. Vincent GOTTA, administrateur, né le 13 mai 1969 à Verviers (B), et demeurant à B-4910 Theux (Belgique), 64, rue Armand Enckart;

- M. Gregor FRECHES, administrateur, né le 21 octobre 1962 à Bütgenbach (B), et demeurant à B-4780 Saint-Vith (Belgique), 47, Bahnallee;

- La S.A. de droit belge DEMABEL S.A., n° d'entreprise: BE 0406.747.427, administrateur, ayant son siège social à B-4960 Malmédy, 15, avenue Monbijou, inscrite au registre de commerce de Verviers sous le numéro 41.411, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Robert Denis, vétérinaire, demeurant à B-4960 Malmédy, 15, avenue Monbijou;

- M. Marcel THEISSEN, administrateur, né le 16 octobre 1950 à St. Vith (B), et demeurant à B-4780 St.Vith/Recht, 8, Weiherstrasse;

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de la S.à r.l. de droit belge Ralph URFELS PGmbH, n° d'entreprise: BE 0452.188.660, administrateur et administrateur-délégué, avec siège social à B-4780 St. Vith, 22, Bernhard Willems Strasse, ici représentée par son gérant unique, Monsieur Ralph Urfels, demeurant à B-4780 St. Vith, 26, Bernhard Willems Strasse.

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2017, M. Ralph URFELS, né le 29 juillet 1960, à Saint-Vith (B), et demeurant à B-4780 Saint-Vith (Belgique), 26, Bernhard Willems Strasse.

Le mandat de commissaire aux comptes attribué à la "Fiduciaire Générale du Nord S.A." est remplacé par la "Fiduciaire Générale de Marnach S.A.R.L.", ayant son siège social à L-9237 Diekirch, Place Guillaume, 3, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97 209.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2017.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 ainsi qu'à l'article 10 des statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires de la société ainsi que

la représentation de la société à Monsieur Ralph URFELS, né le 29 juillet 1960, à Saint-Vith (B), et demeurant à B-4780 Saint-Vith (Belgique), 26, Bernhard Willems Strasse, qui portera le titre d'administrateur-délégué et qui pourra engager valablement la société par sa signature individuelle pourvu que l'engagement soit inférieur à un montant de EUR 10.000,- ou bien par sa signature conjointe avec celle d'un autre administrateur-délégué ou du directeur pour tout engagement dépassant le montant de EUR 10.000,-.

Patrick SCHIFFLERS / Charles NELLES / Ralph URFELS / Friedrich Karl PAULS
Président / Secrétaire / Scrutateur / Scrutateur

Référence de publication: 2012136619/53.

(120179955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

K Manco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.039.

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «K Manco 2 S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 124039, constituée le 28 décembre 2006 suivant acte reçu de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 556 du 6 avril 2007 (comme société à responsabilité limitée).

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu le 7 septembre 2007 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2868 du 11 décembre 2007.

L'Assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. La présente assemblée générale a été convoquée par un avis de convocation envoyé le 9 octobre 2012 à tous les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires au jour de la convocation, par lettre recommandée. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations des actionnaires représentés seront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

2. Il ressort de ladite liste de présence que des (a) cinq cent soixante-sept mille sept cent cinquante-deux (567.752) Actions de Classe A et deux cent cinquante (250) Actions de Classe B émises, cinq cent huit mille quarante-deux (508.042) Actions de Classe A et deux cent cinquante (250) Actions de Classe B (étant plus de la moitié du capital social), étaient représentées à l'Assemblée de sorte que l'assemblée était valablement constituée et en mesure de décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant, étant entendu que tous les points portés à l'ordre du jour sont en corrélation et doivent être adoptés en une seule et même résolution:

Ordre du jour

(tous les points portés à l'ordre du jour étant en corrélation et devant être adoptés en une seule et même résolution)

- Création d'une nouvelle classe d'actions de préférence, à savoir des Actions de préférence «de Classe IM» assorties de droits et obligations tels qu'énoncés dans les statuts modifiés et refondus (substantiellement sous la forme annexée à l'avis de convocation à cette assemblée);

- Création d'un capital social autorisé de la Société afin de prévoir un capital social autorisé (incluant le capital social émis) de trente millions euros (EUR 30.000.000) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) Actions (de classes différentes), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, étant spécifié qu'aucun ratio spécifique n'a besoin être respecté quant à l'émission d'Actions des différentes classes; suppression et renonciation à, et autorisation au Conseil d'Administration de la Société (ou tout mandataire de celui-ci dûment nommé) de supprimer, limiter ou renoncer à tous droits préférentiels de souscription prévus par la loi et toutes procédures y afférentes relatives à l'émission d'Actions dans le capital social autorisé; autorisation au Conseil d'Administration d'émettre, ou de faire assumer à la Société les obligations portant sur l'émission, des Actions ou tous titres ou instruments donnant des droits à des Actions (par souscription, conversion, échange ou autrement) dans le capital social autorisé non émis en échange d'apports en nature, en numéraire, par l'incorporation de primes d'émission ou de réserves disponibles ou par la conversion en Actions ou de toute autre manière conforme aux termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration tout renonçant à, supprimant ou limitant tous droits préférentiels de souscription des actionnaires existant tels que prévus par la loi (et les procédures y relatives) dans le cas d'émissions d' Actions sous le capital social autorisé, pour une période se terminant au cinquième anniversaire du jour de la publication de l'acte notarié actant le procès-verbal de l'assemblée du 17 octobre 2012 (ou l'ajournement de celle-ci) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; prise de connaissance du rapport

établi par le Conseil d'Administration conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée sur les circonstances et les prix d'émission d' Actions sans droits préférentiels de souscription;

- Modification et refonte des statuts de la Société notamment et sans limitation afin d'insérer les modifications conformément aux points ci-dessus, le capital autorisé ainsi que les droits et obligations de Actions de Classe IM, ainsi que les autres modifications y énoncées, substantiellement sous la forme telle qu'annexée à l'avis de convocation;

A la suite de quoi, l'Assemblée a décidé ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de créer une nouvelle classe d'actions de préférence, à savoir des Actions de préférence «de Classe IM» assorties de droits et obligations tels qu'énoncés dans les statuts modifiés et refondus (substantiellement sous la forme annexée à l'avis de convocation à cette assemblée).

L'assemblée a décidé de créer un capital social autorisé de la Société afin de prévoir un capital social autorisé (incluant le capital social émis) de trente millions euros (EUR 30.000.000) devant être représenté par un million deux cent mille (1.200.000) Actions (de classes différentes), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, étant spécifié qu'aucun ratio spécifique ne doit être respecté quant à l'émission d'Actions de différentes classes.

L'assemblée a pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'Administration conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée sur les circonstances et les prix d'émission d'Actions sans droits préférentiels de souscription. Une copie de ce rapport, paraphé par le bureau de l'assemblée et le notaire, sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

L'assemblée a décidé de supprimer et renoncer à, et d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société (ou tout mandataire de celui-ci dûment nommé) de supprimer, limiter ou renoncer à tous droits préférentiels de souscription prévus par la loi et toutes procédures y afférentes relatives à l'émission d'Actions dans le capital social autorisé.

L'assemblée a décidé d'autoriser au Conseil d'Administration d'émettre, ou de faire assumer à la Société les obligations portant sur l'émission, des Actions ou tous titres ou instruments donnant des droits à des Actions (par souscription, conversion, échange ou autrement) dans le capital social autorisé non émis en échange d'apports en nature, en numéraire, par l'incorporation de primes d'émission ou de réserves disponibles ou par la conversion en Actions ou de toute autre manière conforme aux termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration tout renonçant à, supprimant ou limitant tous droits préférentiels de souscription de tout actionnaire existant, tels que prévus par la loi (et les procédures y relatives) dans le cas d'émissions d' Actions sous le capital social autorisé, cette autorisation (et le capital autorisé non émis) ayant une période de validité prenant fin au cinquième anniversaire du jour de la publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a enfin décidé de modifier et refondre les statuts de la Société notamment et sans limitation afin d'insérer les modifications conformément aux points ci-dessus, le capital autorisé ainsi que les droits et obligations de Actions de Classe IM, ainsi que les autres modifications y énoncées telle que suit:

STATUTS MODIFIES ET REFONDUS (CONSOLIDES)

Art. 1^{er} . Constitution, Dénomination sociale. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires (ou par l'actionnaire unique, s'il n'y a qu'un seul détenteur d'actions) une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale «K Manco 2 S.A.» (la «Société»), qui sera régie par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution d'Assemblée Générale Extraordinaire délibérant dans les formes requises pour les modifications statutaires.

2.2 Le siège social peut être transféré dans la même municipalité sur décision du Conseil d'Administration.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Dans le cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées aux parties intéressées par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet social. L'unique objet de la Société est la détention de participations dans K ALPHA S.A., sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou par tout autre moyen de même que la cession par de vente, d'échange ou par tout autre moyen, d'actions, obligations, certificats de créance, avoirs et autres titres de toute espèce dans K ALPHA S.A., et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de reconnaissances de dettes, mais uniquement dans la mesure où de telles opérations s'inscrivent dans le cadre de l'objet défini au paragraphe ci-dessus.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (au moyen de prêts, avances, cautionnement, garanties ou autre) aux sociétés ou aux autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, ou faisant partie du groupe de sociétés auquel elle appartient, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et afin d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Capital social émis: Le capital social émis de la Société est de quatorze millions deux cent mille et cinquante euros (EUR 14.200.050,-), divisé en cinq cent soixante-sept mille sept cent cinquante-deux (567.752) Actions de Classe A et deux cent cinquante (250) Actions de Classe B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), auxquelles sont attachés les droits et obligations prévus dans les présents Statuts. Aucune Action de Classe IM n'est en émission.

5.2 Capital Social Autorisé: Le capital social autorisé de la Société est fixé à trente millions d'euros (EUR 30.000.000) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) Actions, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ce, sans qu'aucun ratio particulier ne doive être respecté entre les différentes classes.

Le capital social autorisé (et toute autorisation donnée au Conseil d'Administration y relative) sera valide jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication du procès verbal de l'Assemblée Générale tenue le 17 octobre 2012 créant le capital social autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

5.2.1 Le Conseil d'Administration, ou tout délégué dûment nommé par le Conseil d'Administration, peut, de temps à autre, émettre des Actions (ou tout autre valeur mobilière, titre, ou droit convertible, échangeable ou donnant le droit à des Actions) qu'il lui appartiendra de déterminer dans les limites du capital social autorisé (non émis) contre des apports en numéraire, des apports en nature ou par incorporation de toutes réserves disponibles chaque fois et suivant les termes et conditions, en ce compris le(s) prix d'émission et le(s) souscripteur(s), que le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) le décidera/ont à sa/leur discrétion. L'Assemblée Générale a renoncé et a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, à supprimer ou à limiter, tous droits préférentiels de souscription des Actionnaires et procédures qui s'y rapportent prévues par la loi, dans la mesure où le Conseil d'Administration estime qu'une telle renonciation, suppression ou limitation est conseillée pour toute émission d'Actions (ou tout droit ou titres donnant droit à des Actions de quelque façon que ce soit) dans le capital social autorisé (non émis). Une augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé doit être constatée par un acte notarié dans les délais applicables, et les Statuts doivent être modifiés à la demande du Conseil d'Administration ou de son/ses délégué(s). Pour éviter tout doute, il est spécifié que le Conseil d'Administration peut émettre des Action Ordinaires (ou toute titres, droit convertible, échangeable ou donnant droit à des Actions Ordinaires) de toute Classe d'Actions, sans avoir à respecter un ratio.

5.3 Le capital émis ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification des présents Statuts, tel que prévu à l'Article 17.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

5.5 La Société ne pourra pas émettre de fraction d'Action. Le Conseil d'Administration sera autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement en espèces ou l'émission de droits en remplacement de toute fraction d'Action formant rompu.

Art. 6. Conseil d'Administration.

6.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé obligatoirement de trois membres (le «Conseil d'Administration»), nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions décrites ci-après. Les membres du Conseil d'Administration (chacun un «Administrateur» ou un «Membre du Conseil») n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration devra, pour être valablement constitué, être composé conformément aux prescriptions des Articles 6.3 et 6.4 (sauf pour la période courant entre une ou plusieurs démissions et les nominations consécutives à cette démission ou ces démissions), laquelle composition sera dûment consignée dans le procès-verbal de la réunion ayant procédé à leur désignation.

6.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués de leurs fonctions sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée à la majorité simple selon les prescriptions de l'Article 17, décision qui détermine leurs pouvoirs et les termes de leurs mandats. Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période de six (6) ans maximum et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Tout Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif (ad nutum) sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée à la majorité simple. Les Administrateurs sont rééligibles. En cas de vacance du poste d'un Administrateur à la suite de décès, retraite ou autre, les Administrateurs restants peuvent coopter (conformément aux dispositions des Articles 6.3 et 6.4) un nouvel Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3 Sous réserve de l'Article 6.4, le Conseil d'Administration devra toujours être composé ainsi qu'il suit:

6.3.1. Au moins un Administrateur est élu à partir d'une liste de candidats proposés par les Actionnaires de Classe B (l'«Administrateur de Classe B» ou le «Membre du Conseil de Classe B»);

6.3.2. Au moins un Administrateur est élu à partir d'une liste de candidats proposés par les Actionnaires de Classe A (l'«Administrateur de Classe A» ou le «Membre du Conseil de Classe A»);

6.3.3. Le troisième Membre du Conseil est élu à partir d'une liste de candidats proposés par l'Administrateur de Classe A et l'Administrateur de Classe B, à condition que cette personne réside (professionnellement ou à titre privé) au Luxembourg.

6.4 Les Actionnaires de Classe A et de Classe B représentant la majorité simple des Actions des Classes concernées peuvent renoncer, pour la période de temps que la Classe concernée déterminera, au droit de la Classe concernée de proposer des candidats pour les élections du Conseil tel que prévu dans les présents Statuts. Dans l'hypothèse où les Actionnaires de Classe A et les Actionnaires de Classe B, respectivement, représentant la majorité simple des Actions de la Classe concernée, décideraient de mettre fin à cette renonciation et le notifieraient par écrit à la Société, la Société devra dans le délai de un (1) mois à compter de la réception de cette notification, procéder à la convocation d'une Assemblée Générale des Actionnaires pour l'élection de Membres du Conseil. Dans l'hypothèse où les Actionnaires de Classe A ou de Classe B ne fourniraient pas de liste de candidats dans les trente (30) jours suivant la demande de la Société, tel que cela est prévu à l'Article 6.3, ils seraient réputés avoir renoncé à leur droit de nommer des candidats.

Art. 7. Procédures du Conseil.

7.1 Le Conseil d'Administration devra choisir parmi ses membres un président. Le président n'a pas de droit de vote prépondérant.

7.2 En l'absence du président, les Administrateurs présents à la réunion désigneront un autre Administrateur comme président pro tempore pour cette réunion.

7.3 Les réunions du Conseil d'Administration seront présidées par le président ou, en son absence, par le président pro tempore, tel que décidé par les Administrateurs au cours de la réunion concernée.

7.4 Au cas où le président du Conseil d'Administration, pour quelque raison que ce soit, quitterait ses fonctions d'Administrateur, ses fonctions de président cesseraient simultanément.

7.5 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer ou agir seulement si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion, et à condition que cette majorité comprenne toujours l'Administrateur de Classe B.

7.6 Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou par deux Membres du Conseil au moins cinq (5) jours avant leur tenue, à moins que les affaires de la Société n'exigent un délai de convocation plus court ou en cas d'urgence (jusqu'à 12 heures). Il peut être renoncé à cet avis de convocation en cas d'accord unanime par écrit ou par télécopie ou e-mail de tous les Administrateurs. Aucune convocation ne sera requise pour les réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

7.7 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par conférence téléphonique (ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres). Le Conseil d'Administration peut en outre en toutes circonstances prendre des décisions par voie de résolutions écrites à l'unanimité. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Dans de tels cas, les résolutions ou décisions devront être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier, courrier express, courrier électronique ou par fax.

7.8 Tout Membre du Conseil peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les Membres du Conseil prenant part à cette réunion de s'entendre mutuellement. Sont réputés présents tous les Membres participants à une réunion par de tels moyens de communication. Tout Administrateur pourra se faire représenter lors de toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télécopie, ou courrier électronique un autre Membre du Conseil comme son représentant. Un Membre du Conseil peut représenter plus d'un autre Membre au cours d'une même réunion.

7.9 Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix favorables des Membres du Conseil présents ou représentés. Par exception, les décisions suivantes ne peuvent être valablement prises qu'avec le vote favorable de l'Administrateur de Classe B:

7.9.1. l'attribution ou l'émission de toute action ou autre titre ou l'octroi à toute personne de toute option ou droit de demander l'émission de toute action ou titre de la Société;

7.9.2. l'augmentation ou la réduction du capital social émis de la Société;

7.9.3. l'autorisation du Transfert des Actions de la Société;

7.9.4. le regroupement, la division ou la conversion des Actions de la Société ou le changement de tout droit attaché à ces Actions;

7.9.5. toute modification des Statuts de la Société.

7.10 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration sont signés par deux Administrateurs dont l'un au moins doit être l'Administrateur de Classe B, sauf décision contraire prise lors de la réunion concernée. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits pour des procédures judiciaires ou autres seront signés par

deux Administrateurs, dont l'un au moins doit être l'Administrateur de Classe B, sauf décision contraire prise lors de la réunion concernée.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Gestion Journalière, Signatures Autorisées.

8.1 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société dans les limites de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration. A l'égard des tiers, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société n'étant pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents Statuts.

8.2 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société ainsi que de représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout Directeur ou agent ou responsable de la Société, lesquels ne devront pas nécessairement être Actionnaires. Le Conseil fixera les conditions de nomination et de révocation ainsi que les émoluments et les pouvoirs des personnes ainsi nommées.

8.3 La Société sera engagée par la signature de deux Membres du Conseil, dont un au moins doit être l'Administrateur de Classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne, ou personnes à qui ces pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration (y compris notamment dans le cas d'une délégation de la gestion courante) ou par deux Membres du Conseil (y compris par voie de représentation), dont un au moins doit toujours être l'Administrateur de Classe B.

8.4 Toute action engagée par la Société en violation des dispositions ci-dessus ne sera pas valable et n'engagera pas la Société.

Art. 9. Indemnisation du Conseil.

9.1 Les Administrateurs ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'Article 9.3, toute personne qui est, ou qui a été Administrateur, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé d'Administrateur, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Administrateur, dirigeant ou responsable:

9.3.1. En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou des Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2. Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3. Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un Administrateur, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Administrateur, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent Article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Administrateurs, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article.

Art. 10. Conflits d'intérêts.

10.1 Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou représentants de la Société aient un intérêt quelconque dans une autre société ou entreprise ou par le fait qu'il(s) soi(en)t administrateur, dirigeant, associé, représentant, conseiller ou employé d'une telle société ou entreprise. Tout Administrateur ou représentant exerçant des fonctions d'administrateur, dirigeant, représentant ou d'employé ou autre de toute société ou entreprise avec laquelle la Société passe des

contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé, en raison de liens avec cette société ou entreprise, du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec ces contrats ou autres affaires.

10.2 En cas de conflit d'intérêts personnels d'un Administrateur, ce dernier devra indiquer le conflit d'intérêts au Conseil et ne devra pas participer aux délibérations ou votes relatifs à ce point. Tout conflit d'intérêts naissant au sein du Conseil devra être évoqué à l'Assemblée Générale des Actionnaires suivante avant l'adoption de toute résolution.

Art. 11. Actions sous forme nominative.

11.1 Toutes les Actions seront émises (et resteront à tout moment) sous forme nominative uniquement.

11.2 Un registre des Actionnaires devra être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre devra contenir le nom de chaque détenteur d'Actions, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société et le nombre (et la Classe) d'Actions qu'il détient.

11.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires démontre son droit de propriété sur ces Actions nominatives.

11.4 Sous réserve des dispositions des présents Statuts (et en particulier des Articles 12 à 16), le Conseil d'Administration peut accepter d'inscrire dans le registre des Actionnaires un transfert sur la base de tout document approprié prenant acte du transfert entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve que ce transfert soit réalisé conformément aux dispositions de tout Accord éventuellement applicable.

11.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et tous les avis peuvent être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société.

11.6 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette (ces) Action(s) est litigieuse, toutes les personnes revendiquant un droit sur cette (ces) Action(s) doivent nommer un seul représentant pour représenter cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société. Si un tel représentant n'est pas nommé, les droits attachés à cette (ces) Action(s) seront suspendus.

11.7 Sur demande écrite d'un Actionnaire, un (des) certificat(s) d'Actions nominatives prenant acte de l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires peu(ven)t être émis dans les formes prescrites par le Conseil d'Administration. Les certificats ainsi émis auront la forme et comporteront les mentions et numéros d'identification déterminés par le Conseil d'Administration. Ces certificats devront être signés manuellement ou électroniquement par deux Membres du Conseil (dont l'un au moins doit être l'Administrateur de Classe B) ou par la personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, d'engagements et d'indemnités jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'actions endommagés soient remis à la Société avant que celle-ci n'en délivre de nouveaux.

Art. 12. Transferts de Titres de la Société. Les Actions de la Société sont librement cessibles sous réserve des dispositions prévues aux présents Statuts et en particulier à l'Article 13 et l'Article 14, ainsi que des dispositions de tout Accord (le cas échéant).

Art. 13. Transferts Autorisés.

13.1 Aucun transfert d'Actions ne peut être effectué par aucun Actionnaire avant le 15th May 2012 (la «Période de Lock-Up»), exceptés les transferts autorisés suivants:

13.1.1. toutes ventes, tous transferts ou toutes dispositions par un Actionnaire de Classe B;

13.1.2. tout transfert autorisé au titre de l'Article 14.3.

13.2 Si au moment de tout transfert d'Actions (ou de droits attachés), et sauf disposition contraire des présents Statuts, un Accord a été conclu entre tous ou une partie des Actionnaires et la Société, la réalisation du transfert concerné sera subordonnée à l'adhésion du cessionnaire à l'Accord concerné, dans des conditions déterminées par la Société. Tout acte ou contrat d'adhésion pourra être accepté et signé par la Société pour elle-même et pour le compte de tous les Actionnaires.

13.3 Sauf autorisation expresse et préalable de la Société (la simple reconnaissance ou l'acceptation par la Société d'une Sûreté ne constituant pas une telle autorisation), les Actions de la Société ne peuvent être soumises à aucune Sûreté, et aucun Actionnaire ne pourra créer, donner son accord en vue de la création, ni permettre l'existence ou la subsistance de telles Sûretés,.

13.4 Tout Transfert d'Actions réalisé ou toute tentative de Transfert réalisée en violation des présents Statuts ne sera pas valable et ne sera pas reconnu par la Société ni inscrit dans le registre des Actionnaires de la Société.

Art. 14. Droits de préemption en cas de Transfert.

14.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 13 et sauf dans le cas prévu à l'Article 14.3 et/ou sauf stipulation contraire des présents Statuts, aucune Action ni aucun droit ou intérêt attaché à aucune Action ne pourra être Transféré, (ou créé, sauf par la Société), à moins que les droits de préemption conférés par cet Article n'aient été épuisés.

14.2 (laissé en blanc intentionnellement)

14.2.1. Tout Actionnaire (autre qu'un Actionnaire de Classe B) ayant l'intention de Transférer des Actions ou des droits attachés à des Actions (le «Cédant») devra envoyer, préalablement à un tel Transfert, un avis écrit à la Société (l'«Avis de Transfert»), proposant aux Actionnaires de Classe B (ou à toute autre personne désignée par ces derniers, les «Personnes Autorisées») le Transfert par voie de vente des Actions ou droits qu'il envisage de Transférer (les «Actions à Vendre») et indiquant le prix (le «Prix de Vente») auquel il envisage de Transférer les Actions à Vendre (ce prix étant déterminé de bonne foi).

14.2.2 La réception de l'Avis de Transfert par la Société autorisera automatiquement celle-ci à agir comme mandataire du Cédant pour la cession, sous réserve du respect des dispositions du présent Article.

14.2.3 Dans un délai de sept (7) jours ouvrables à compter de l'Avis de Transfert (la «Date Pertinente»), la Société devra proposer aux Personnes Autorisées de s'inscrire pour obtenir le Transfert au Prix de Vente des Actions à Vendre. Les Personnes Autorisées auront la possibilité de s'inscrire dans un délai de vingt-et-un (21) jours à compter de la date de réception de l'offre de la Société.

14.2.4 Si les offres ont été reçues pour l'ensemble des Actions à Vendre, le Cédant sera tenu, contre le paiement de la proportion applicable du Prix de Vente, d'accepter ces offres et de Transférer les Actions à Vendre aux Personnes Autorisées concernées. Si, après s'être ainsi engagé, le Cédant ne respecte pas ses engagements de Transférer les Actions à Vendre, la Société peut recevoir la somme correspondant au Prix de Vente et le Cédant sera réputé avoir nommé la Société comme mandataire pour effectuer le Transfert des Actions à Vendre au profit des Personnes Autorisées et, suite à l'exécution de ce Transfert, la Société devra conserver le Prix de Vente pour le compte du Cédant (sans aucune obligation ou engagement de la part de la Société de bonne gestion, placement ou autre de cette somme). La réception par la Société du Prix de Vente vaudra décharge pour les Personnes Autorisées et la validité de la procédure ne pourra pas être remise en cause. La Société peut (sans y être tenue) conserver cette somme sur un compte bancaire (lequel peut être distinct de ses propres comptes bancaires), le mettre en séquestre ou envoyer, sous la responsabilité exclusive du Cédant, un chèque au nom du Cédant à sa dernière adresse inscrite sur le registre des Actionnaires pour le Cédant.

14.2.4.1 Si certaines acceptations d'offres de Transfert par voie d'achat de l'ensemble des Actions à Vendre ne sont pas reçues des Personnes Autorisées dans le délai de vingt et un (21) jours prévu à l'Article 14.2.3, le Cédant pourra alors (sous réserve des stipulations de tout Accord applicable) transférer l'ensemble des Actions à Vendre à toute(s) Personne(s) autorisée(s) par les Actionnaires de Classe B représentant 50% des Actions de Classe B, dans le cadre d'un Transfert par voie de vente réalisé de bonne foi à un prix qui ne peut être inférieur à celui indiqué dans l'Article 14 et en des termes qui ne peuvent être plus favorables pour l'acheteur (après déduction, lorsque cela est possible, de tout dividende ou autre distribution qui doit être retenue par le Cédant).

14.3 Les Articles suivants constituent des exceptions aux droits de préemption exposés à l'Article 14.2:

14.3.1 Tout Transfert d'Actions (ou de droits ou intérêt attachés) par un Actionnaire à toute Personne recueillant le consentement préalable écrit (i) des Actionnaires de Classe B représentant 50% des Actions de Classe B détenues par les Actionnaires de Classe B et (ii) du Président; et

14.3.2 tout Transfert d'Actions par un Actionnaire de Classe B.

Toute Personne à l'égard de qui un Transfert peut être réalisé conformément au présent Article 14.3 sera désignée dans les présents Statuts comme «Cessionnaire Autorisé».

Art. 15. Transferts par les Actionnaires de Classe A.

15.1 Dans l'hypothèse où un Actionnaire de Classe A ou de Classe IM ayant la qualité de dirigeant ou de représentant de l'une quelconque des entités Membre du Groupe de la Société de la Société, quitterait l'ensemble de ses fonctions salariées ou de direction au sein du Groupe, (et sauf accord contraire des Actionnaires de Classe B représentant au moins la majorité simple de la portion du capital social représenté par les Actions de Classe B) (le «Départ»), l'Actionnaire de Classe A ou de Classe IM concerné (à moins qu'il en soit disposé autrement dans un Accord (le cas échéant) sera réputé avoir proposé à K Alpha (ou à toute autre personnes désignée par K Alpha) d'acquérir l'ensemble des Actions qu'il détient (l'«Avis de Transfert Obligatoire»), pour un prix égal au Prix de Transfert. K Alpha (ou la personne désignée par K Alpha) pourra accepter l'offre concernée en le notifiant au Représentant des Cadres, à tout moment pendant une période de six (6) mois commençant à courir à compter de la date à laquelle K Alpha a reçu la notification de Départ. La notification envoyée par K Alpha devra indiquer, dans la mesure du possible, l'identité de la personne qui se substitue à K Alpha.

Dans le cas d'un Transfert réalisé selon les prescriptions du présent Article, le Prix de Transfert devra être déterminé conformément à tout Accord applicable prévoyant des dispositions et/ou formules pour déterminer le Prix de Transfert, selon que l'Actionnaire concerné est un Good Leaver ou un Bad Leaver.

15.2 Si, après s'être engagé, le Cédant (ou le Représentant des Cadres agissant en son nom) n'effectue pas le Transfert des Actions de Classe A ou de Classe IM (ou intérêt), ou ne signe pas les documents de Transfert suite à leur réception, le cessionnaire ou DH K, le cas échéant, pourra placer le Prix de Transfert sous séquestre auprès d'un notaire de son choix. Sur présentation de l'Accord concerné par le Cessionnaire, d'une copie des notifications relatives au Transfert et d'une confirmation du séquestre, le Transfert sera valable et exécutoire à l'égard de la Société et la Société inscrira le Transfert dans le registre des Actionnaires. La mise sous séquestre du Prix de Transfert vaudra décharge du Cessionnaire et la validité de la procédure ne pourra être mise en cause par quiconque.

Art. 16. Transferts Obligatoires. Si les Cadres Dirigeants ont donné leur accord ou sont obligés de Transférer toutes leurs Parts Sociales de Manco 1, tous les Actionnaires de Classe A et de Classe IM sont tenus, sauf accord contraire de DH, de vendre et de transférer leurs Actions et seront réputés les avoir vendues et transférées aux conditions et au prix stipulés dans tout Accord auquel ils seraient partie.

Art. 17. Assemblées des Actionnaires - Généralités.

17.1 Toute Assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous actes en rapport avec les opérations de la Société. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

17.2 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui peut être fixé dans l'avis de convocation de l'Assemblée, le 30 mai de chaque année à 13.00 heures. Si ce jour, autre qu'un Samedi ou Dimanche, n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

17.3 Les autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation de l'Assemblée.

17.4 Les Assemblées sont convoquées par le Conseil d'Administration par le biais d'avis de convocation adressés par lettre recommandée ou par courrier express à tous les Actionnaires à leur adresse figurant dans le registre des Actionnaires tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée ou tel que le prévoit la loi. Si l'ensemble du capital social émis de la Société est représenté à une Assemblée Générale, un avis de convocation n'est pas nécessaire pour que soit tenue l'Assemblée et la procédure pour la tenue de l'Assemblée Générale sera réputée valable.

17.5 Les quorums et majorités requis par la loi s'appliqueront aux Assemblées Générales des Actionnaires, à condition que cette majorité comprenne toujours une majorité des Actions détenues par les Actionnaires de Classe B.

17.6 Chaque Action donne droit à une voix pour toute Assemblée Générale, sauf disposition contraire dans la loi ou les présents Statuts. Tout Actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée des Actionnaires en désignant comme représentant une autre personne par écrit ou par fax.

Art. 18. Exercice social, Commissaire aux Comptes.

18.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

18.2 Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires suivante. Le commissaire aux comptes statutaire en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif. Si le seuil prévu par la loi quant à la désignation d'un réviseur d'entreprises est atteint, les comptes de la Société devront être surveillés par un réviseur d'entreprises.

Art. 19. Distributions, Droit Préférentiel des Actions de Classe IM.

19.1 Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

19.2 Le solde peut être distribué aux Actionnaires sur décision prise en Assemblée Générale des Actionnaires conformément à l'Article.

19.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être accordés et versés par le Conseil d'Administration sous réserve d'observer les termes et conditions fixés par la loi et l'article.

19.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Actionnaires sur décision prise en Assemblée Générale des Actionnaires ou comme acomptes sur dividendes sur décision du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

19.5 Les dividendes accordés peuvent être payés en toute devise décidée par le Conseil d'Administration et peuvent être payés aux dates et lieux fixés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer de manière définitive le taux de change applicable pour convertir les fonds provenant des dividendes dans la devise de leurs paiements.

19.6 Un dividende accordé mais non payé sur une Action pendant cinq (5) ans ne peut plus ensuite être réclamé par le détenteur de cette Action qui en aura perdu le bénéfice, et celui-ci reviendra de droit à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes accordés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

19.7 Droits Préférentiels de Distribution des Actions de Classe IM: pour chaque année où une Action de Classe IM est en émission dans la Société, cette Action de Classe IM donnera droit à son détenteur au moment de la distribution déclarée dans la Société à un droit annuel de distribution préférentielle cumulatif égal au Taux Préférentiel IM (pro tempore) de la Valeur Ajustée de Classe IM pour l'année en question (les «Droits Préférentiels de Distribution de la Classe IM») à partir de la Date de Commencement. Les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe IM non déclarés et non payés se cumuleront. Les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe IM prennent naissance au jour le jour

(sous réserve de ce qui précède) et sont calculés sur la base d'une année de 365 jours. Dans le cas d'un rachat des Actions de Classe IM, chaque Action de Classe IM devra être rachetée pour un montant égal à tous les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe IM accumulés y relatifs (et non payés) et au Prix de Souscription de la Classe IM de cet Action.

19.8 Toute distribution de dividende en utilisant les bénéfices nets, bénéfices reportés et/ou prime d'émission disponible ou réserves devra être faite comme suit:

19.8.1. un montant d'un demi pourcent (0,5%) du Montant Distribué devra être distribué de manière égale entre tous les Actionnaires au prorata de leurs Actions, ensuite

19.8.2. les Actions de Classe IM devront recevoir leurs Droits de Distribution Préférentiels de la Classe IM, (moins tout montant reçu par les Actionnaires de la Classe pertinente visé à l'Article 19.8.1), ensuite

19.8.3. le solde du Montant Distribué devra être distribué de manière égale entre tous les Actionnaires détenant des Actions de Classes A et B au prorata de leur détention d'Actions de ces Classes.

Art. 20. Liquidation de la Société.

20.1 En cas de dissolution de la Société, quelle qu'en soit la raison ou le moment, les liquidateurs ou le Conseil d'Administration alors en fonction, qui se verront conférer les pouvoirs prévus aux Articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915), procéderont à sa liquidation.

20.2 Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, s'il subsiste un boni de liquidation, les actifs restants seront attribués aux Actionnaires comme suit:

20.2.1. un montant d'un demi pour cent (0,5%) du Montant Distribué devra être distribué de manière égale entre tous les Actionnaires au prorata de leurs Actions, ensuite,

20.2.2. les Actions de Classe IM devront recevoir leurs Droits de Distribution Préférentiels de la Classe IM, (moins tout montant reçu par les Actionnaires de la Classe pertinente visé à l'Article 20.2.1), ensuite

20.2.3. le solde du Montant Distribué devra être distribué de manière égale entre tous les Actionnaires détenant des Actions de Classes A et B au prorata de leur détention d'Actions de ces Classes.

Art. 21. Associé Unique. Dès lors qu'un Actionnaire détient toutes les actions de la Société, elle existera sous la forme d'une société anonyme unipersonnelle.

Art. 22. Définitions.

Accord	Signifie tout pacte d'actionnaires ou convention similaire (le cas échéant) conclu entre tous les Actionnaires ou certains d'entre eux et la Société et/ou se référant à la Société, à condition que l'Actionnaire de Classe B ou les Actionnaires de Classe B y soit également partie.
Actionnaires	Signifie les détenteurs d'Actions
Actionnaires de Classe A	Signifie tout détenteur d'Actions de Classe A de la Société
Actionnaires de Classe B	Signifie tout détenteur d'Actions de Classe B de la Société
Actionnaires de Classe IM	Signifie tout détenteur d'Actions de Classe IM de la Société
Actions	Signifie toutes les Actions de la Société émises sans distinction de Classe
Actions de Classe A	Signifie les actions de Classe A avec les droits et obligations décrits dans les Statuts
Actions de Classe B	Signifie les Actions de Classe B avec les droits et obligations décrits dans les Statuts
Actions de Classe IM	Signifie les actions de Classe IM avec les droits et obligations décrits dans les Statuts
Administrateur	Signifie un membre du Conseil d'Administration (Administrateur) de la Société
Affilié	Signifie, en relation avec toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, cette Personne; tout fonds commun de placement organisé par cette Personne (ou un de ses Affiliés), dont les investissements sont dirigés par cette Personne; ou tout associé, dirigeant ou employé de cette Personne (ou un de ses Affiliés); et tout fonds de placement organisé par cette Personne pour le bénéfice de ses associés, dirigeants ou employés ou leurs subordonnés et, en relation avec DH, toute personne qui est un partenaire DH de DH K ou un Affilié de cette Personne ou toute société contrôlée par une ou plusieurs partenariats DH
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Actionnaires de la Société
Bad Leaver	Signifie en cas de Départ d'un Actionnaire de Classe A ou de Classe IM suite (a) à sa démission ou retraite, à moins que cette retraite ou démission n'ait été approuvée par DH et le Président, ou (b) suite à son licenciement pour

	insuffisance professionnelle ou faute grave ou faute lourde telle que déterminée par la Chambre sociale de la Cour de Cassation française
Cadres Dirigeants	Signifie les Personnes mentionnées dans un Accord (le cas échéant)
Cessionnaire	Signifie la Personne à qui des Actions sont Transférées
Conseil d'Administration ou Conseil	Signifie le conseil d'administration de la Société nommé en vertu des Statuts
Date de Commencement	Signifie la date de commencement du Droit de Distribution Préférentiel d'une Action de Classe IM et qui est en principe la date d'émission de l'Action de Classe IM en question à moins que lors de l'émission de l'Action de Classe IM concernée le Conseil d'Administration (ou son délégué) en a expressément décidé autrement et fixé une autre Date de Commencement pour l'Action de Classe IM concerné.
Date de Départ	Signifie en relation avec un Départ d'un Actionnaire de Classe A ou de Classe IM (i) en cas de démission, la date de démission de l'Actionnaire de Classe A ou de Classe IM concerné, (ii) en cas de licenciement, la date de la notification à l'Actionnaire de Classe A ou de Classe IM relative à son licenciement, et (iii) dans tous les autres cas, la date de cessation des activités en tant que salarié, dirigeant ou mandataire social de l'Actionnaire de Classe A ou de Classe IM concerné au sein du Groupe de la Société
DH	Signifie Doughty Hanson & Co IV Limited, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social établi à 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 4645557 (ou tout successeur de celle-ci)
DH K	Signifie DH K S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124642
Good Leaver	Signifie en cas de Départ d'un Actionnaire de Classe A ou de Classe IM pour une toute autre raison, autres que celles mentionnées aux points (a) et (b) dans la définition du «Bad Leaver»
Groupe	Signifie pour une société (constituée en n'importe quel lieu), toute société de laquelle elle est (directement ou indirectement) une filiale (sa société holding) (le cas échéant) et toutes les autres filiales de cette société holding; chaque société au sein d'un Groupe étant désignée comme un «Membre du Groupe»
Groupe de la Société	Signifie, en rapport avec la Société, K Alpha et ses filiales
K Alpha	Signifie K Alpha S.A., une société anonyme, avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.968
Montant Distribué	Signifie le montant total distribué par la Société (sous forme de dividendes, dividendes intérimaires, boni de liquidation ou autrement)
Parts Sociales de Manco 1	Signifie les parts sociales émises par K Manco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 5, avenue Guillaume Kroll et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.036
Personne	Signifie toute personne physique ou morale de toute nature
Président	Signifie Jean-François Trontin ou ses successeurs, avec l'accord de DH
Prix de Souscription de Classe IM	Signifie le prix d'émission des Actions de Classe IM effectivement payé au moment de la souscription à moins que lors de l'émission de l'Action de Classe IM concernée le Conseil d'Administration (ou son délégué) en a expressément décidé autrement et fixé un prix de souscription «supposé» pour les besoins du calcul des droits de l'Action de Classe IM en question.
Prix de Transfert	Signifie le prix de cession ou de transfert des Actions prévu à l'Article 15 et tel que déterminé selon un Accord tel que décrit dans ce dernier
Représentant des Cadres	Signifie Manco 1 représentée par son gérant de classe A, Jean-François Trontin ou le gérant de Manco 1 remplaçant Jean-François Trontin
Statuts	Signifie les présents Statuts de la Société
Sûreté	Signifie toute hypothèque, droit réel, nantissement, droit de rétention, servitude, affectation en garantie ou cession ou tout autre accord ou arrangement ayant pour effet de conférer une sûreté
Taux Préférentiel IM	Signifie 13.25 %

Transfert	Signifie tout transfert d'une ou de plusieurs Actions ou Titres ou tout droit ou intérêt, légal ou bénéficiaire, direct ou indirect, dans ces Actions, de quelque manière que ce soit, y compris par voie de vente, disposition, transfert, nantissement, servitude de toutes sortes, droit réel, cession ou autre (y compris la création de sûretés); et «Transférer», «Transférant» ou «Transférées», «Transférable» seront interprétées dans le même sens
Valeur Ajustée de Classe IM	Signifie le Prix de Souscription des Actions de Classe IM (pour l'Action concerné) augmenté du montant des Droits Préférentiels De Distribution de cette Action de Classe IM-2 accumulés mais non payés au cours des années précédentes

Art. 23. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société sont estimés à 1.700,- euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal de l'Assemblée, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HOSS, RAMIC, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/10/2012. Relation: EAC/2012/13683. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136638/590.

(120180223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

KeyDrive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1270 Luxembourg, 18, am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 157.525.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 2 juillet 2012

Résolutions

Le Conseil de Surveillance nomme, ce jour, Monsieur Craig Snyder, demeurant 12718 56th Place West Mukilteo, WA 98275 Mukilteo (USA) comme membre du Directoire de catégorie B. Son mandat se terminera le 02 juillet 2018.

Natalia SUTUGINA / Ulrich KIEFER / Horst SIFFRIN.

Référence de publication: 2012136640/12.

(120180048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Kauri Broadway Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 501.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.337.

EXTRAIT

Veillez noter le changement d'adresse de l'associé de la société, dénommé Kauri Broadway Properties S.à r.l, comme suit:

- 51 Avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012136641/16.

(120179985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Realtune Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.869.

—
Suite au transfert de parts en date du 2 octobre 2012, l'associé unique de la société Acmar Financial Luxembourg S.A., en liquidation volontaire, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 1000 parts sociales à la société TREBORASSET S.à r.l., avec siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Dès lors, la société TREBORASSET S.à r.l. devient l'associé unique et détient la totalité des 1000 parts sociales de la société Realtune Finance S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour avis conforme

Polyxeni Kotoula

Gérant

Référence de publication: 2012136789/18.

(120180065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Kauri Broadway 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 742.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.343.

—
EXTRAIT

Veillez noter le changement d'adresse de l'associé de la société, dénommé Kauri Broadway Properties S.à r.l., comme suit:

- 51 Avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012136642/16.

(120179986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Kochco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 45.249.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012136643/11.

(120180128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Kochco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 45.249.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012136644/11.

(120180129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

L.M.B.V. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 68.420.

Le Bilan au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012136646/10.

(120179830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Logica Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 35.212.

L'an deux mille douze, le vingt-sept septembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Logica Luxembourg S.A.", avec siège social à L-8070 Bertrange, 7, Zone d'activité Bourmicht, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.212. La Société fut constituée suivant acte du notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, reçu en date du 25 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133, du 16 mars 1991, dont les statuts ont été pour la dernière fois amendés par un acte notarié du 24 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, numéro 1773 en date du 31 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gabriel THIERCELIN, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale de la société, étant actuellement une année calendrier pour une année sociale débutant le premier octobre de chaque année pour se terminer le trente septembre de l'année d'après.

2. Changement subséquent de l'article 32 des statuts.

3. Changement de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, et aux jours et heures indiqués dans ladite convocation."

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} octobre de chaque année pour se terminer le 30 septembre de l'année d'après.

La présente année sociale ayant débuté le 1^{er} janvier 2012, se clôturera le 30 septembre 2012.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 32 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 32.** L'exercice social de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année d'après."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, et aux jours et heures indiqués dans ladite convocation."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, C. NOËL, G. THIERCELIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46132. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136652/68.

(120179934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

La Cigaronne, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 136.022.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour LA CIGARONNE SA

Référence de publication: 2012136655/12.

(120180066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Lef Partners S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.803.

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 15 octobre 2012 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sarl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société LEF PARTNERS S.A., R.C.S. Luxembourg B 131 803 a été dénoncée avec effet immédiat.

Le siège social de la société LEF PARTNERS S.A. fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme
SG AUDIT Sarl

Référence de publication: 2012136658/13.

(120180070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Lezarts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9291 Diekirch, 2, rue du Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 106.516.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136664/11.

(120180146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Loritanga S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 35.715.

Les comptes annuels au 31 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012136679/10.

(120180127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Lux Studio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 2-4, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.258.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions circulaires du conseil d'administration de la société du 7 septembre 2012 que:

- le poste de délégué à la gestion journalière étant à pourvoir à la suite du départ de Monsieur Eric Anselin, les Administrateurs décident de nommer Madame Florence Houyoux, demeurant à B-6637 Tintange (Fauvillers), Impasse des Bruyères 35, au poste de délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136682/14.

(120180053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Mereso, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.829.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 18 octobre 2012

L'associé unique décide de mettre fin au mandat de gérant de Monsieur Alfredo TIAGO.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012136704/13.

(120180032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Lux Techni Peinture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5862 Hesperange, 3, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 157.292.

Par la présente, moi je présente ma démission du poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16/10/2012.

Monsieur Dupont Sacha.

Référence de publication: 2012136683/9.

(120179971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Marie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.801.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012136689/10.

(120179996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Maclali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 702.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.588.

Suite au transfert de parts en date du 17 octobre 2012, l'associé unique Monsieur Claude Robert, avec adresse au 324, route de Suisse, CH-1298 Celigny, Suisse, a transféré la totalité de ses 28 100 parts sociales dans la société à Monsieur Lionel Robert, avec adresse au 26, route de Genève, CH-1260 Nyon, Suisse.

Dès lors, Monsieur Lionel Robert, devient l'associé unique de la société et détient la totalité des 28 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2012136693/17.

(120180064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

LM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.521.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company governed by the laws of Spain "LM Languages Spain, S.L.", established and having its registered office at Gran Via 45, 6A, Bilbao (Vizcaya), Spain, 4801, registered with the Register of Companies of Vizcaya under number B 95371431,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "LM Luxembourg S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 105521, has been originally incorporated under the name "Lexicon Marketing Operating Luxembourg S.à r.l.", pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing

in Luxembourg, on December 20, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 426 of May 9, 2005,

ant that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on August 8, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2334 of September 24, 2008, containing notably the adoption by the Company of its current denomination;

2) That the corporate capital is set at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD), represented by four hundred (400) shares with a nominal value of fifty US Dollars (50.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois d'Espagne "LM Languages Spain, S.L.", établie et ayant son siège social au Gran Via 45, 6A, Bilbao (Vizcaya), Spain, 4801, inscrite au Registre des Sociétés de Vizcaya sous le numéro B 95371431,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "LM Luxembourg S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section

B, sous le numéro 105521, a été originairement constituée sous la dénomination de "Lexicon Marketing Operating Luxembourg S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 426 du 9 mai 2005,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2334 du 24 septembre 2008, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle;

2) Que le capital social est fixé à vingt mille dollars US (20.000,- USD), représenté par quatre cents (400) parts sociales avec une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2012. LAC/2012/48467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136673/120.

(120179911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Medit'Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 95.107.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136702/10.

(120180147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

T.P.E. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 105.206.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 07 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 07 juin 2010:

1- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur et le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Luc Chevigne, administrateur de société, demeurant à B-6640 Sibret – Vaux-Sur-Sûre, 55, rue du Centre (Belgique), avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2016.

2- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Marcelle Noiret, pensionnée, demeurant à B- 6600 Bastogne (Belgique), jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2016.

3- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société anonyme I.M.A.C., représentée par Monsieur Jean-Luc Chevigne, ayant son siège social à B-6600 Bastogne, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2016.

4- L'assemblée décide d'accepter la démission du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean-Luc Chevigne.

5- L'assemblée décide d'accepter la nomination de Monsieur Adrien Chevigne, demeurant Chaussée d'Arlon 83, B-6600 Bastogne, en qualité de commissaire aux comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016.

Doncols, le 07 juin 2010.

T.P.E. Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012136866/23.

(120179915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Max S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 145.082.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 décembre 2011 statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010 n'a pas renouvelé le mandat du commissaire aux comptes de NAXIS S.A.

En remplacement a été nommé commissaire aux comptes pour l'exercice social clôturant au 31 décembre 2011 en premier lieu:

Weydert & Welter S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2012136701/14.

(120180013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Merrill Lynch Investment Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.445.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 30 juillet 2012

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juillet 2013, les mandats d'Administrateurs de Madame Miriam MULLER et de Messieurs Eric PERSONNE (Président), Raymond BLOKLAND, Jocelyn KIEFFE, Paul GUILLAUME et Jean-Claude WOLTER.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juillet 2013, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, PricewaterhouseCoopers, résidant professionnellement au 400, Route d'Esch, L-1471, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136705/16.

(120179918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pyrotex GB 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.767.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 10 septembre 2012 que les décisions suivantes ont été prises:

- L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Moysse Dargaa de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société, Monsieur Sven Rein, né à Wiesbaden (Allemagne), le 3 novembre 1967, demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Il résulte du conseil d'administration de la société en date du 10 septembre 2012 que la décision suivante a été prise: Monsieur Sven Rein a été nommé en tant que président du conseil d'administration de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pyrotex GB 1 S.A.

BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012136755/24.

(120180192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Waicor Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 92, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 43.086.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23/10/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012138971/10.

(120183324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Web4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 109.478.

Le Bilan arrêté au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012138973/10.

(120183327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Weiland-Bau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.696.

Der Jahresabschluss zum 31. Oktober 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für WEILAND-BAU Sàrl

Référence de publication: 2012138974/10.

(120183416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.
